



Code de Déontologie pour l'accompagnement dispensé par les membres du groupe
« **57.57 HALTE COACHING** »

En tant que coach, je m'engage à respecter les principes éthiques suivants dans ma pratique professionnelle :

1. Confidentialité et Respect de la Vie Privée : Je m'engage à respecter la confidentialité absolue des informations partagées par mes clients lors des séances de coaching. Je m'abstiens de divulguer toute information confidentielle sans le consentement explicite du client, sauf en cas de menace imminente pour la sécurité ou la vie d'une personne.
2. Respect de l'Individualité et de la Diversité : Je respecte la diversité des individus, incluant mais non limité à leur origine ethnique, leur religion, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, et leur statut socio-économique. Je m'abstiens de tout comportement discriminatoire ou préjudiciable envers mes clients.

3. Intégrité et Transparence : Je m'engage à être transparent sur mes compétences, mes qualifications et mes limites en tant que coach. Je ne fais pas de fausses déclarations sur les résultats attendus du coaching ou sur mes capacités à les garantir.
4. Responsabilité Professionnelle : Je suis conscient de l'impact potentiel de mes actions en tant que coach et je prends la responsabilité de mes interventions. Je m'engage à fournir un accompagnement professionnel de qualité, basé sur des méthodes et des techniques reconnues dans le domaine du coaching.
5. Autonomie et Responsabilité du Client : Je respecte l'autonomie de mes clients et je les accompagne pour prendre des décisions éclairées en fonction de leurs propres valeurs et objectifs. Je m'abstiens d'exercer une influence induite sur leurs choix ou leurs actions.
6. Continuité du Développement Professionnel : Je m'engage à poursuivre mon développement professionnel continu en participant à des formations, des supervisions et des activités de développement personnel. Je veille à maintenir mes compétences à jour et à enrichir ma pratique par l'apprentissage permanent.
7. Limites du Coaching : Je suis conscient des limites de la pratique du coaching et je réfère mes clients à d'autres professionnels lorsque cela est nécessaire, notamment en cas de besoin thérapeutique ou médical.

Ce code de déontologie nous engage à respecter ces principes éthiques dans notre pratique professionnelle en tant que coach ou accompagnant de projet, qu'il soit professionnel ou personnel.

*Sophie, Virginie, Annabelle D, Anabelle W, Amélie, Caroline,
Alexandrine, Laurence.*